

Dossier Pédagogique

TOKYO IDOLS

Carte d'identité

Tokyo Idols

Royaume-Uni, Canada, Japon - 2017

Documentaire 52 min

Réalisateur : Koyoko Miyake

VO sous-titrée français



Synopsis

Tokyo Idols nous plonge au cœur d'un phénomène culturel grandissant au Japon, celui des idoles : des groupes de jeunes filles, parfois de seulement dix ans, qui se produisent devant des hommes beaucoup plus âgés et les gratifient de poignées de mains, un contact jugé très érotique au Japon. Kyoko Miyake se concentre plus spécifiquement sur la jeune Rio Hiiragi, star en devenir qui a été idole dès seize ans, pour mettre en lumière la lente déconnexion qui s'opère entre les hommes et les femmes dans cette société hypermoderne.

Table des matières

I.	Préparer la projection du film	2
1.	Thématiques abordées.....	2
2.	Les principaux protagonistes.....	2
3.	Éléments de contexte.....	2
4.	Ce que dit la Convention relative aux droits de l'enfant.....	5
5.	Enjeux présentés	7
6.	Sources	7
II.	Vérifier la bonne compréhension du film	9
1.	Digérer le film	9
2.	Cerner les enjeux.....	9
III.	Poursuivre la réflexion et ouvrir le débat.....	10
IV.	Qu'est-ce qu'un documentaire ?.....	11

I. Préparer la projection du film

1. Thématiques abordées

- Droit à la protection de la vie privée
- Droit à la protection contre l'exploitation
- Droit des filles

2. Les principaux protagonistes

Rio, 19 ans, est une jeune femme qui rêve de devenir chanteuse mais qui a du mal à se détacher de son image d'idole en tant qu'ancien membre d'un groupe.

Koji, 43 ans. Fan des idoles et notamment de Rio, il est ce qu'on nomme un « otaku ». Célibataire et avec un travail « alimentaire », Koji consacre sa vie à soutenir et encourager les idoles quitte à ce que sa vie personnelle en pâtisse.

Amu, 14 ans. Membre d'un groupe d'idoles appelé « Harajuku Story », la petite fille rêve de devenir une idole célèbre.

Yuzu, 10 ans. Membre d'un groupe d'idoles appelé « Amore Carina », la fillette est soutenue par sa mère, qui dit ne pas vouloir interférer dans ses rêves.

3. Éléments de contexte

Quelques chiffres :

- On compte près de 10 000 adolescentes japonaises qui se définissent comme des idoles.
- Selon le rapport 2016 du *World Economic Forum* sur l'égalité de genre dans le monde, le Japon se place 111ème sur 144 pays. Ce rapport montre un décalage du Japon par rapport au reste du monde, sur la place de la femme dans sa société.

Quelques définitions :

- **Idole japonaise** ou **idol** du terme anglais utilisé au Japon : ce terme se rapporte à une activité professionnelle artistique et non à un statut social comme l'idole contemporaine en Occident. Au Japon, le terme *idol* désigne principalement de jeunes artistes, pour la plupart de sexe féminin, sélectionnés adolescents pour leur physique lors d'auditions organisées par des maisons de production et des agences d'artistes qui répondent à une importante industrie du divertissement. Celles-ci les forment ensuite au chant, à la danse, à la comédie, pour promouvoir leur image parfaite (poids, hygiène, style, parfois résultats scolaires) dans les médias et l'exploiter dans de nombreux produits et supports : disques en solo ou en groupes (girls ou boys band), livres de photos, objets à collectionner et produits dérivés divers. Selon l'importance de leur agence, on peut aussi leur faire animer des émissions de radio ou de télévision, et tourner dans des publicités, films, séries télévisées, pièces de théâtre, comédies musicales... Cependant, la majorité de leurs gains revient en fait à leurs producteurs et

agences, qui leur reversent généralement un simple salaire, plus ou moins élevé selon leur notoriété.

- **Otaku** : sorte de "super fans" qui achètent et collectionnent de façon obsessionnelle des mangas, dessins animés, films ou jeux japonais. Les otaku sont très fiers de leur capacité à acheter et collectionner des pièces rares, ou de posséder le dernier produit sorti. Ils sont également très fiers de connaître le détail le plus insignifiant de leur idole pop préférée.. Ces personnes peuvent être mal vues et rejetées par la société à cause du caractère parfois exclusif de leur passion et d'un risque d'enfermement dans des relations virtuelles. Toutefois, même si le terme otaku est péjoratif au Japon, les personnes désignées comme telles sont fières d'appartenir à ce qu'elles considèrent comme l'élite des fans asiatiques.
- **Wotagei** ou **Otagei** (ota ou wota pour otaku dans le sens de « fan extrême », et gei pour « art») désigne un genre de danses et de chants d'encouragement pratiqués au Japon par certains fans d'idoles. Depuis la fin des années 1970, certains fans masculins s'organisent entre eux pour soutenir leurs chanteuses idoles préférées, préparant des chants et des chorégraphies à interpréter en commun dans le public lors de leurs concerts, accompagnant leurs chansons et scandant leurs noms, souvent à l'aide de divers accessoires (tiges fluorescentes, éventails, bandeaux et manteaux décorés aux couleurs ou aux noms de leurs idoles).

Histoire de la condition féminine au Japon

XI^e siècle Les femmes étaient relativement libres et dotées d'une bonne éducation, beaucoup d'écrivains féminins sont issus de cette époque.

XVII^e siècle Le pouvoir est militaire, les femmes voient leurs droits reculer considérablement. Les hommes ont droit de vie et de mort sur leur femme ; le droit d'avoir plusieurs femmes vivant sous le même toit. 19 articles définissent le comportement de la femme (droiture, respect, fidélité, docilité), ainsi que 7 motifs de rupture (jalousie, maladie, stérilité...).

1868 C'est la restauration du pouvoir impérial, synonyme d'ouverture du Japon vers le monde. Les premiers mouvements féministes apparaissent, revendiquant le droit à l'instruction. Cependant, les filles sont élevées seulement dans le but de devenir de bonnes épouses.

1920 Apparition d'associations féminines demandant l'abrogation de la loi interdisant toute activité politique aux femmes ; elle a été abrogée en 1922.

1925 Création d'une ligue pour obtenir le droit de vote des femmes. Elles ne l'obtiendront qu'après la Seconde Guerre Mondiale.

Années 80 Période de prospérité économique, la place des femmes dans la vie économique du pays augmente, mais les mentalités ont du mal à changer.

Années 80 Les femmes s'organisent en associations, réclament la flexibilité du travail (pour allier vie de famille et travail) et se battent contre le sexisme des médias et le harcèlement sexuel.

Années 2000 La femme n'est pas encore tout à fait considérée comme l'égal de l'homme. Cependant, elle occupe un rôle de plus en plus prépondérant dans la vie japonaise.

Les relations affectives au Japon

Dans le Japon d'aujourd'hui, les gens sont de moins en moins nombreux à se marier si bien que les rangs des célibataires ne cessent de gonfler. Les relations affectives passent de plus en plus par les « familles virtuelles ».

Quant au besoin d'amour, il semble que la réponse que beaucoup d'adolescents ont trouvée consiste à s'attacher à des idoles et des célébrités, ou encore à des personnages de jeux de rôles ou de mangas. Les hommes ont, en outre, accès à un vaste éventail de services offrant des expériences pseudo romantiques, tels que les bars à hôtesse *kyabakura*, les « maid cafés », les night-clubs et l'industrie des JK (*joshi kôsei*), qui permet, entre autres, à des clients de se promener avec des lycéennes. C'est ainsi que des hommes sont en mesure d'acheter la sensation de vivre temporairement une relation romantique.

La musique populaire au Japon : la J-pop

Partie intégrante de la culture japonaise, la musique J-pop est utilisée partout : animes, magasins, publicités, films, émissions radio ou télévisuelles, et jeux vidéo. Les chansons de J-pop sont souvent jouées à un rythme rapide.

Le nombre important de chansons réalisées implique un renouvellement constant de la J-pop. Plusieurs artistes ne feront qu'un seul album et quelques singles avant de disparaître dans l'anonymat. Il est très difficile de rester sur le devant de la scène, et les artistes qui parviennent à conforter leur popularité sur une décennie sont considérés comme très talentueux.

Le phénomène des idoles japonaises

Le terme et le concept viennent des idoles yéyé des années 60 en France, popularisées au Japon grâce à Sylvie Vartan et au film *Cherchez l'idole*. Ainsi, pendant de longues années, se sont constitués des groupes de jeunes (généralement féminins) à l'image gaie et souriante, se produisant à travers diverses chansons, clips, émissions télévisées, spectacles, etc.

Le genre, tombé en désuétude au début des années 90, a finalement connu un grand boom au début des années 2000.

La production d'idoles est l'un des formatages que le Japon a mis en œuvre. Les idoles à la mode japonaise sont très jeunes, généralement âgées de 14 à 24 ans, et censées être « plus » que de « simples » artistes musicaux. Une grande partie de leur notoriété est assurée par de fréquentes apparitions à la télévision et dans des publicités. Dans cette mise en scène, les qualités de chanteur ou les attributs physiques ont une importance relative. On attend plutôt de ces idoles qu'elles maintiennent des contacts étroits avec leur public. Elles incarnent également l'idée que n'importe qui peut devenir une étoile.

Le contrat de certaines « idoles » leur interdit d'avoir un petit ami et des relations sexuelles, et ce afin de préserver leur « pureté » à l'égard de leurs admirateurs. Le propre des *idols* étant d'être des adolescent(e)s à l'image gaie, sympathique et innocente. Leurs carrières sont brèves et s'arrêtent souvent à leur majorité, voire avant à la suite d'un manque de succès ou même à cause de quelques scandales (liaisons sentimentales, dérapages, délits mineurs) dont sont friands les médias nippons et

qui ternissent leur image auprès de fans dévoués, mais exigeants. Elles sont alors délaissées par leurs producteurs qui ne renouvellent pas leurs contrats, et retournent souvent à l'anonymat.

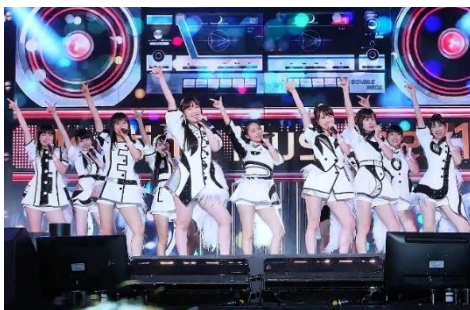
Quelques-unes arrivent cependant à poursuivre une carrière dans le divertissement à l'âge adulte, en se spécialisant généralement dans un domaine artistique précis.

Les groupes d'idoles sont avant tout des adolescentes passionnées de danse et de chant et pour la plupart des stars à l'essai, globalement considérées comme la strate inférieure aux vrais groupes de musique. Être une idole peut tout aussi bien être un tremplin vers la vie de star, qu'un rêve éphémère car passer d'un statut à l'autre peut s'avérer très difficile.

Focus sur quelques groupes d'idoles :



- **AKB48** (prononcé à l'anglaise « AKB Forty-eight ») est un groupe féminin de J-pop créé en 2005, à l'effectif changeant, composé à l'origine de vingt jeunes chanteuses et idoles réparties en cinq équipes : Team A, Team K, Team B, Team 4 et Team 8. Depuis 2010, le groupe est omniprésent sur la scène médiatique japonaise, faisant de lui le numéro un incontesté du pays. Détenteur de plusieurs records nationaux et internationaux, comme le plus grand nombre d'albums vendus en une journée, le groupe a déjà vendu plus de 30 millions de disques. Hormis cela, les AKB48 se distinguent par le fait d'être l'un des rares groupes d'idoles à aborder des sujets très graves et parfois controversés (suicide, mutilation, homosexualité...) à travers leurs chansons.



- **Morning Musume** : Le concept du groupe s'inspire de celui de groupes qui ont connu le succès au milieu des années 1980 avec leurs propres sous-groupes, solistes, formations changeantes, auditions, shows TV. Morning Musume évolue régulièrement en accueillant de nouveaux membres venant de tout le Japon à l'occasion d'auditions nationales lancées à grand renfort de publicité. Les filles choisies sont ainsi réparties par génération. D'autres membres quittent le groupe pour des raisons personnelles ou pour entamer une carrière en solo ou au sein d'un autre groupe de la même maison de production, en général après des cérémonies d'adieu lors de certains concerts.

4. Ce que dit la Convention relative aux droits de l'enfant

La Convention relative aux droits de l'enfant a été adoptée à l'unanimité par les Etats membres des Nations unies le 20 novembre 1989.

Elle constitue le premier traité international juridiquement contraignant concernant les droits des enfants. Elle définit leurs droits fondamentaux et aborde tous les aspects de la protection de l'enfance.

Pourquoi une Convention relative aux droits de l'enfant ? (Extraits tirés du préambule)

- « Dans la Déclaration universelle des droits de l'homme (1948), les Nations unies ont proclamé que l'enfance a droit à une aide et à une assistance spéciales.

- Considérant qu'il importe de préparer pleinement l'enfant à avoir une vie individuelle dans la société, et de l'élever dans l'esprit des idéaux proclamés dans la Charte des Nations unies, et en particulier dans un esprit de paix, de dignité, de tolérance, de liberté, d'égalité et de solidarité,
- Ayant à l'esprit que, comme indiqué dans la Déclaration des droits de l'enfant (1959), **«l'enfant, en raison de son manque de maturité physique et intellectuelle, a besoin d'une protection spéciale et de soins spéciaux, notamment d'une protection juridique appropriée, avant comme après la naissance ».**

Quels États se sont engagés à respecter la Convention ?

- Suite aux ratifications du Sud-Soudan et de la Somalie en 2015, seuls les États-Unis n'ont pas ratifié la Convention et n'en sont que signataires. Les États-Unis ont, toutefois, ratifié deux des trois Protocoles qui complètent la Convention à savoir celui sur la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants et celui sur les enfants impliqués dans les conflits armés.
- **Le Japon a signé la Convention relative aux droits de l'enfant** le 21 septembre 1990 et l'a ratifiée le 22 avril 1994.
- Réserves :

En appliquant l'alinéa a) de l'article 37 de la Convention relative aux droits de l'enfant, le Japon se réserve le droit de ne pas être lié par la disposition de la deuxième phrase aux termes de laquelle "tout enfant privé de liberté sera séparé des adultes, à moins que l'on estime préférable de ne pas le faire dans l'intérêt supérieur de l'enfant", car, au Japon, les personnes privées de liberté ayant moins de 20 ans doivent, en règle générale, être séparées de celles ayant 20 ans ou plus en vertu de la législation nationale.

- Déclarations :

1. Le Gouvernement japonais déclare que le paragraphe 1 de l'article 9 de la Convention relative aux droits de l'enfant sera considéré comme ne s'appliquant pas au cas d'enfants séparés de l'un de ses parents ou des deux comme suite à l'expulsion de ces derniers en vertu de la législation nationale en matière d'immigration.

2. Le Gouvernement japonais déclare en outre que l'obligation de considérer toute demande en vue d'entrer dans un État partie ou de le quitter aux fins de réunification familiale "dans un esprit positif, avec humanité et diligence" formulée au paragraphe 1 de l'article 10 de la Convention relative aux droits de l'enfant sera considérée comme ne devant pas influencer sur la suite donnée à ces demandes.

Signer ou ratifier : quelle différence ?

- Un pays signataire signifie son accord avec le texte et s'engage à ne pas commettre d'actes contraires au traité.
- La ratification, qui intervient habituellement après la signature, oblige juridiquement le pays à respecter la Convention. Il doit alors en rendre des comptes tous les 5 ans devant le Comité des droits de l'enfant de l'ONU.

- Le **droit à la protection de la vie privée** est inscrit dans l'article 16 de la Convention relative aux droits de l'enfant.

1. Nul enfant ne fera l'objet d'immixtions arbitraires ou illégales dans sa vie privée, sa famille, son domicile ou sa correspondance, ni d'atteintes illégales à son honneur et à sa réputation.

2. L'enfant a droit à la protection de la loi contre de telles immixtions ou de telles atteintes.

- Le **droit à la protection contre l'exploitation** est inscrit dans l'article 32 de la Convention relative aux droits de l'enfant.

1. Les Etats parties reconnaissent le droit de l'enfant d'être protégé contre l'exploitation économique et de n'être astreint à aucun travail comportant des risques ou susceptible de compromettre son éducation ou de nuire à sa santé ou à son développement physique, mental, spirituel, moral ou social.

2. Les Etats parties prennent des mesures législatives, administratives, sociales et éducatives pour assurer l'application du présent article. A cette fin, et compte tenu des dispositions pertinentes des autres instruments internationaux, les Etats parties, en particulier :

- Fixent un âge minimum ou des âges minimums d'admission à l'emploi ;
- Prévoient une réglementation appropriée des horaires de travail et des conditions d'emploi ;
- Prévoient des peines ou autres sanctions appropriées pour assurer l'application effective du présent article.

5. Enjeux présentés

- La place de la femme dans la société japonaise.
- Le phénomène des idoles japonaises a une ampleur considérable dans ce pays.
- La relation qu'entretiennent certains hommes japonais avec les idoles, signe d'une difficulté à construire des relations réelles au profit de relations virtuelles ou fantasmées.

6. Sources

<http://reports.weforum.org/global-gender-gap-report-2016/economies/#economy=JPN>

https://treaties.un.org/Pages/ViewDetails.aspx?src=TREATY&mtdsg_no=IV-11&chapter=4&lang=fr

http://www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/Conv_Droit_Enfant.pdf

Article « Idol ou la femme-objet japonaise » : <https://www.kanpai.fr/societe-japonaise/idol-ou-femme-objet-japonaise>

https://fr.wikipedia.org/wiki/Idole_japonaise

<http://www.ina-expert.com/e-dossier-de-l-audiovisuel-asie-medias-et-soft-power/le-japon-en-quete-de-soft-power-attraction-et-limitation.html>

<http://www.mandorine.fr/guide-pour-la-comprehension-des-japan-idols>

http://www.alyon.org/generale/articles/le_japon/culture_et_mode_de_vie/condition_femme.html

L'avenir de la famille japonaise : diversification ou virtualisation ?

<http://www.nippon.com/fr/column/g00347/?pnum=2>

II. Vérifier la bonne compréhension du film

1. Digérer le film

L'enseignant pourra interroger les élèves en utilisant les questions ci-dessous :

- Connaissez-vous le phénomène des idoles au Japon ?
- Quelles images du film vous ont le plus marqués ? Pourquoi ?

2. Cerner les enjeux

- 1) D'où viennent le terme et le concept d'idole à l'origine ? Le terme et le concept viennent des idoles yéyé des années 60 en France, popularisées au Japon grâce à Sylvie Vartan et au film *Cherchez l'idole*. Ainsi se sont constitués au Japon des groupes de jeunes (généralement féminins) à l'image gaie et souriante, se produisant à travers diverses chansons, clips, émissions télévisées, spectacles, etc.
- 2) Quel est le rêve de Rio ? Rio rêve de devenir chanteuse et de se détacher de son image d'idole, mais paradoxalement elle a le comportement d'une idole avec ses fans.
- 3) Comment appelle-t-on les fans inconditionnels des idoles au Japon ? Des otaku.
- 4) Jusqu'où vont-ils par passion ? Ils vont jusqu'à se renfermer sur eux-mêmes, à ne plus côtoyer leurs familles et amis pour se consacrer à leur idole. Ils achètent un nombre incalculable de choses (CD, DVD, posters...) sur elles.
- 5) Comment se passent les rencontres organisées entre fans et idoles ? A la suite des représentations, les otaku sont d'abord individuellement pris en photo avec l'idole de leur choix parmi les membres du groupe. Ils ont ensuite un échange chronométré d'une minute avec elle et le droit de lui serrer la main, un geste empreint d'une dimension érotique au Japon.
- 6) Quel âge a la plus jeune protagoniste du film membre d'un groupe d'idoles ? 10 ans.
- 7) Comment les parents des jeunes filles du film perçoivent-ils cette activité ? Leurs parents les incitent à concrétiser leurs rêves. Cependant, au début ils sont surpris de voir autant d'hommes d'âge mûr assister aux spectacles des jeunes filles, puis finissent par se faire à cette idée et certains disent même : « ils sont comme des pères pour elles »...
- 8) Imaginez-vous ce même phénomène en Europe ? Réponse ouverte.

III. Poursuivre la réflexion et ouvrir le débat

Effectuez des recherches pour répondre aux questions suivantes

- 1) Les otaku sont des fans obsessionnels pour qui les idoles prennent une part considérable dans leur vie. Ne s'enferment-ils pas dans un monde fictif et virtuel ?
- 2) Que pensez-vous des relations qu'entretiennent les idoles et les otaku ? Est-ce sain et réciproque ?
- 3) Quels sont les dangers des relations virtuelles ? Internet est-il un monde toujours fiable ?

Film documentaire sur le phénomène des idoles japonaises : <http://thelandofidols.com/fr/>

Film documentaire sur les otakus : http://www.film-documentaire.fr/4DACTION/w_fiche_film/472_1

IV. Qu'est-ce qu'un documentaire ?



1. Définition du documentaire

- Film visant à **faire connaître** un pays, un peuple, un artiste, une technique, etc. (définition Larousse).
- **Le documentaire a pour sujet la réalité et non une histoire inventée.**
- Les personnes filmées ne sont pas des acteurs, **elles ne jouent pas un rôle.**
- « Il diffère de la fiction dans la mesure où il a généralement un but informatif [...] Le documentaire se propose [...] à partir de prises de vues (et sons) considérées comme des documents, de **se référer au réel**, de le restituer sur l'écran et, éventuellement, de **l'interpréter**. » ([Fiche sur le documentaire](#))
- Un documentaire est créé à partir de personnages réels et de leur histoire.
- Un documentaire se construit par les **choix narratifs** du réalisateur.
- Le documentaire peut être conçu comme une démonstration, il embrasse alors un grand nombre de personnes, mais il peut également suivre sur une longue durée quelques personnes spécifiques.

2. Tournage et montage

- Le réalisateur filme un certain nombre de faits réels, **ces scènes ne sont pas jouées.**
- Ensuite, il **sélectionne** les scènes qui construiront le documentaire. Cette sélection est indispensable car le réalisateur ne peut pas garder toutes les scènes filmées.
- Le documentaire peut être ponctué d'interventions de **spécialistes** qui appuient les propos du réalisateur. Il peut également contenir des **documents informatifs** comme des graphiques.
- Des **musiques d'ambiance** peuvent être ajoutées lors du montage final afin d'apporter de l'émotion aux scènes.

3. La voix off

- Présente dans bon nombre de documentaires, la voix off peut avoir pour objet de préciser la situation au spectateur ou de révéler la subjectivité du réalisateur ou des personnes filmées. Elle peut servir de *base narrative pour l'exposition des faits*. ([Fiche sur le documentaire](#))
- La voix off est enregistrée indépendamment du tournage des scènes, après les premières étapes de montage.
- L'absence de voix off peut signifier la volonté pour le réalisateur de laisser les images et les personnages parler d'eux-mêmes.

4. Quelles différences entre documentaire et reportage ?

Le documentaire est une **œuvre artistique** où le réalisateur fait des choix d'auteur : façon de filmer, rythme, musique. Le reportage est quant à lui une œuvre informative où le journaliste suit la ligne éditoriale du média pour lequel il travaille.

« - Dans les reportages et magazines, les personnages filmés sont objets. C'est-à-dire traités comme des matériaux informatifs. Ils sont présents dans l'image principalement pour l'information qu'ils portent ou apportent : dans l'apparence de leur comportement sociétal, dans leur démarcation du quotidien ou par la parole qu'ils délivrent en tant qu'acteurs ou témoins d'une situation particulière...

- Dans les documentaires, les personnages filmés sont **sujets**. C'est-à-dire traités dans la compréhension de leur subjectivité et des interrelations complexes qui se tissent entre celle-ci, l'auteur et le spectateur potentiel. » ([Source : surlimage.info](#))

Autrement dit, dans un documentaire, les personnes filmées peuvent faire évoluer le point de vue du réalisateur sur le sujet. C'est rarement le cas dans un reportage, notamment car le journaliste passe moins de temps avec les personnes filmées. Un réalisateur de documentaire passe parfois plusieurs années immergé dans son sujet.

5. Pourquoi des documentaires au festival Enfances dans le monde ?

- Les documentaires que nous présentons sont d'**extraordinaires histoires vraies**. Pour filmer la vie réelle, les réalisateurs ont vécu au quotidien avec les personnes qu'ils ont filmées ce qui leur a permis de capter des moments incroyables.
- Au BICE, nous apprécions cette forme cinématographique car elle est particulièrement à même de sensibiliser le grand public à la réalité des droits des enfants.
- C'est un défi pour un réalisateur que de miser sur la réalité incertaine sans prédéfinir de scénario : lorsqu'il débute le tournage, **le réalisateur ne connaît pas la fin**. Et il parvient à **se faire oublier** auprès des personnes qu'il filme afin de montrer vraiment la réalité.

Liens pour aller plus loin :

- [Fiche sur le documentaire](#), *Collège au cinéma*, Albain Michel Ikomb
- Article [Le documentaire télévisé : les enjeux d'une définition controversée](#), Sophie Barreau-Brouste, *sociologue, spécialiste de la culture et des médias, ina expert*